



Avril 2019

Le Mag'

de Villiers sur Morin

EDITION
SPECIALE

Chères Villermorinoises et chers Villermorinois,

Nous avons à cœur de toujours vous expliquer les choses en totale transparence comme l'équipe municipale s'y est engagée dans ses programmes de campagne. Aujourd'hui, nous souhaitons porter à votre connaissance le positionnement de Villiers au sein de l'intercommunalité, et plus précisément notre devenir dans la Communauté de communes du Pays Créçois (CCPC).

La commune d'Esbly a été contrainte d'intégrer la CCPC en 2013 contre son gré, portant ainsi la CCPC à 19 communes et environ 35 000 habitants. En février 2018, le maire d'Esbly a informé la présidente de la CCPC de son intention de quitter la CCPC pour rejoindre l'agglomération du Val d'Europe (VDE).

En **mars 2018**, lors d'une réunion extraordinaire du Conseil Communautaire, suite à l'annonce d'Esbly de quitter la CCPC, Madame la Présidente de la CCPC procède à un tour de table en demandant à chaque commune de se prononcer sur leurs intentions de rester ou pas au sein

du Pays Créçois. De nombreuses communications ont été faites aux maires de chaque commune jusqu'en juin 2018.

Fin juin 2018, Madame la Préfète a reçu les 19 maires de la CCPC. Les départs d'Esbly, Montry et Saint Germain sur Morin vers Val d'Europe sont annoncés. Il resterait 23 000 habitants sur la CCPC. Pour elle, le maintien de cette Communauté de Communes n'est pas souhaitable et elle demande aux maires de « prendre leur destin en main ». Montry a délibéré le 17 mai 2018. Esbly a délibéré le 7 juin 2018 et Saint-Germain-sur-Morin le 28 juin 2018. Ces trois délibérations ont été prises à l'unanimité de leurs Conseils Municipaux respectifs pour une intégration vers Val d'Europe. Le 13 juillet 2018, la commune de Quincy-Voisins a également voté son retrait de la CCPC pour une intégration sur le Pays de Meaux.

Les 12, 13 et 15 **mars 2019**, les communes de Villemareuil, Saint Fiacre et Boutigny ont demandé, par délibération

du Conseil Municipal, leur retrait de la CCPC, et par suite leur adhésion à la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux. Le 22 mars, leur adhésion est adoptée à l'unanimité par la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux.

Enfin, fin mars 2019, lors de son dernier conseil municipal, Couilly Pontaux-Dames a délibéré sur son retrait de la CCPC, pour adhérer à la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux. Le 5 avril 2019, le conseil communautaire du Pays de Meaux a refusé son intégration.



le Pays Créçois

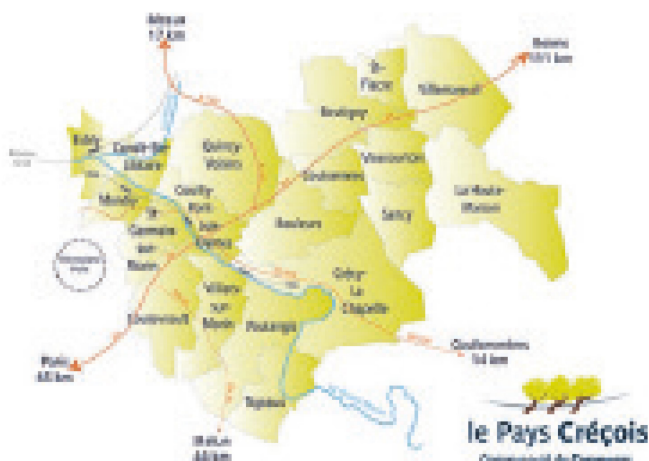
Communauté de Communes

Pour votre entière information, la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) impose un minimum de 15 000 habitants pour une agglomération. Suite à ces annonces, au **1^{er} janvier 2020**, la CCPC approcherait donc dangereusement le seuil limite pour les 11 communes restantes.

La question se pose donc de l'avenir de la CCPC !

Vous avez pu lire dans la presse des articles dans lesquels Monique Bourdier (présidente de la CCPC depuis décembre 2018) indique qu'elle travaille sur l'étude d'une fusion de la CCPC avec l'agglomération de Coulommiers Pays de Brie. Déjà en 2015, un rapprochement avec Coulommiers avait été évoqué afin d'avoir « plus de poids » face aux grosses agglomérations qui nous entourent...

Pour Monique Bourdier, le rapprochement vers une autre aggloméra-



tion est indispensable, en raison du seuil critique de 15 000 habitants. De plus, l'Etat encourage les agglomérations à se regrouper, en favorisant les dotations pour les grosses agglomérations...

La CCPC a lancé une étude de fusion en **octobre 2018**.

Pour information, les Communautés de Communes du Pays de Coulommiers et du Pays Fertois ont fusionné le 1er janvier 2018 pour devenir la «Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie», une communauté d'agglomération rassemblant 43 communes et 75 000 habitants. Dans un contexte où les agglomérations se structurent autour du Grand Paris, les communes de la Communauté de Communes du Pays de Coulommiers et du Pays Fertois avaient besoin d'être représentées par une structure suffisamment forte pour préserver le cadre de vie rural, défendre la présence des services publics et développer leur attractivité.

Comment choisir son agglomération ?

Il faut raisonner par rapport à son Cadre de vie et non à son bassin de vie... Les personnes qui vivent sur le territoire de la CCPC, ont choisi un cadre de vie avec une urbanisation modérée et maîtrisée, des infrastructures certes limitées, mais des impôts raisonnés... Villiers, c'est la campagne à proximité des villes, son positionnement est idéal (Val

d'Europe, accès A4, transport vers Paris...), la densité par habitants au km² est un confort de vie, ce qui permet d'avoir des élus, une équipe municipale présente et disponible sur le territoire. C'est cette dimension humaine que les habitants sont venus chercher en s'installant à Villiers.

Aujourd'hui, les communes de la CCPC disposent d'une réserve foncière importante sur leurs territoires, et il est donc indispensable de maîtriser son schéma d'urbanisation.

Monique Bourdier indique dans l'article du Parisien paru le 19 février dernier : «Le choix de Coulommiers se justifie par la vallée du Grand Morin qui implique les mêmes problématiques d'inondations. Il y a aussi le projet de parc naturel régional (PNR). Le projet de territoire de Coulommiers est centré sur le tourisme et la culture. J'ai l'impression que l'on sera en harmonie avec Coulommiers. Val d'Europe, qui n'a manifesté aucun désir de fusionner, ne nous écouterait plus.»

A Villiers-Sur-Morin, qu'en est-il ?

Une étude aurait dû être diligentée dès connaissance de la situation en **mars 2018**, date à laquelle l'équipe municipale en place a été informée de l'éventuelle dissolution de la CCPC.

L'équipe actuelle en place, élue le 02 décembre 2018, et installée le 07 décembre, ne dispose plus du délai imparti pour lancer une étude (une étude s'étale sur une période entre 4 et 6 mois afin d'être réalisée).

Jean Paul BALCOU, président du Val d'Europe Agglomération (VEA) a confirmé la position de l'ensemble des communes de son agglomération : sans étude financière préalable, aucune commune ne sera intégrée sur VEA.

Aujourd'hui, seules deux possibilités s'offrent à nous :

- Rester dans la CCPC pour fusionner le cas échéant avec Coulommiers Pays de Brie Agglomération et intégrer la masse financière de la CCPC dans la nouvelle aggro, réduisant ainsi les conséquences fiscales au niveau des habitants

- Se retirer également de la CCPC et répartir les charges, investissements et recettes sur chaque commune, entraînant un éventuel impact fiscal à la charge des habitants

En cas de dissolution de la CCPC, Madame La Préfète s'attribuera le choix de la future intercommunalité pour chaque commune.

Nous vous tiendrons régulièrement informés des nouveautés sur notre future intercommunalité dans «Le Mag'».

Vos élus